

Exportation de livres numériques français

Enquête sur les blocages et leviers de développement



Coordination : Karen POLITIS
Département Études du BIEF
Janvier 2016

Une présentation publique de cette étude, réalisée par Virginie Rouxel aux Assises du livre numérique le 13 novembre 2015, est accessible sur le site du SNE (www.sne.fr).

Sommaire

CONTEXTE DE L'ENQUÊTE ET MÉTHODOLOGIE.....	5
1. Livre numérique et chaîne du livre : éléments de contexte.....	5
2. Questions sur l'exportation de livres numériques	6
3. Méthodologie & Avertissement au lecteur	7
I. RAPPEL DE CONTEXTE JURIDIQUE ET COMMERCIAL DE LA VENTE DE LIVRES NUMÉRIQUES HORS DE FRANCE	9
1. Caractéristique d'un commerce b-to-b-to-c	9
2. Typologie des contrats avec les revendeurs	10
3. La question fiscale	10
4. La prédominance des métadonnées (sur le contrat)	11
5. Établir l'origine géographique de l'acheteur.....	11
II. LES DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES, SYNONYMES DE FREINS À LA DIFFUSION INTERNATIONALE.....	12
1. L'absence de revendeurs sur certains territoires.....	12
2. Le cas particulier des territoires d'Outre-Mer	12
3. Le défaut d'information sur la TVA de destination	13
4. Les insuffisances techniques des revendeurs face aux nécessités de géolocaliser .	13
5. Une imprécision ou une incohérence dans les flux de métadonnées	14
6. La difficulté à gérer une multiplicité de devises.....	15
III. LES LEVIERS D'AMÉLIORATION IDENTIFIÉS.....	16
1. Développement du marché.....	16
2. Négociations contractuelles (territoires, prix)	16
3. Développements techniques.....	17
4. Gestion de la TVA	17
CONCLUSION	18

ANNEXES.....	19
1. Guide d’entretien – côté éditeur / e-diffuseur / e-distributeur.....	20
2. Guide d’entretien – côté revendeur.....	21
3. Pays où la vente d’appareils Kindle et Fire et de livres est autorisée sur Amazon ..	22
4. Pays où la vente de livres est autorisée sur Google Play	28
5. Tableaux de disponibilité et ventes de livres numériques français dans l’Union Européenne et les Territoires d’Outre-Mer	31
Union Européenne	31
Territoires d’Outre-Mer	33

CONTEXTE DE L'ENQUETE ET METHODOLOGIE

1. LIVRE NUMERIQUE ET CHAINE DU LIVRE : ELEMENTS DE CONTEXTE

Depuis une quinzaine d'années sont produits et mis en marché des e-books, ou livres numériques, électroniques. L'apparition de ce nouveau support de lecture dans le monde entier, au moins dans les zones géographiques économiquement les plus développées, entraîne nombre de mutations dans les pratiques d'édition – entendu ici l'édition au sens de la production et de la commercialisation de ces produits.

Le développement de la vente de ces livres électroniques se fait à un rythme plus ou moins soutenu selon les pays. Aux États-Unis, comme au Royaume-Uni, tous s'accordent pour estimer le marché à plus de 20 %, en termes de chiffre d'affaires, et donc davantage en volume de livres vendus. En France, comme chez ses proches voisins d'Europe continentale, la part de ce dernier est de l'ordre de 3 à 6 % selon les estimations les plus larges.

La production et la diffusion de ces produits sont réalisées tant par des éditeurs que par des opérateurs, nouveaux entrants dans le système.

En France, les premières liseuses sont arrivées il y a moins de 10 ans sur le marché, suivies, quelques années plus tard, par l'arrivée des tablettes.

Les industriels, en général de grands opérateurs multinationaux, qui ont développé ces outils de lecture, ont dès le départ souhaité pouvoir offrir d'importants catalogues d'ouvrages à leurs acheteurs. Pour cela, ils doivent, naturellement, faire appel aux détenteurs des contenus, les éditeurs.

Ces derniers, au moins en France, ont donc développé outils et *process* au sein de leurs structures de production et de logistique en direction des revendeurs. L'idée a été de se saisir de cette nouvelle opportunité de vente en l'ouvrant, autant que faire se peut, à l'ensemble des réseaux de vente et non plus aux seuls nouveaux entrants.

C'est ainsi que plusieurs éditeurs et groupes d'édition se sont organisés pour développer des plateformes de distribution de livres numériques. Celles-ci permettent aux éditeurs et diffuseurs de mettre leur catalogue numérique à disposition des lecteurs, des consommateurs, chez les librairies et des sites dédiés comme Amazon, pour ne citer que le plus important d'entre eux.

Cette mobilisation de l'édition française, sous la forme d'initiatives réunissant plusieurs éditeurs, s'inscrivait dans la volonté de compléter le modèle qui sous-tend l'économie de l'édition française, avec le papier, la chaîne du livre et les différents acteurs qui le composent. La logique voulant que cette forme de structuration se fasse dans le cadre des dispositifs de régulation du secteur.

C'est ainsi qu'une loi relative au prix du livre numérique a été promulguée le 26 mai 2011, avec une application au 1^{er} janvier 2012, sur le modèle de la loi sur le prix unique du livre du 10 août 1981.

La France dispose ainsi d'un cadre et de structures qui doivent permettre l'émergence et le développement du livre numérique, celui-ci étant un des ensembles de l'édition, première industrie culturelle.

Pour les éditeurs français, il va de soi que les conditions d'accès, la disponibilité de leurs ouvrages numériques sont au cœur du projet de développement de cette part de leur activité de production.

En ce début d'année 2016, il est trop tôt pour établir un large bilan de la place du livre numérique dans le marché en France, mais l'on peut apporter un premier panorama, celui de l'accessibilité à celui-ci sur tout le territoire hexagonal.

Hexagonal et non national, car il semble que dans certaines zones comme les DROM et les COM (voir définition infra), la disponibilité des livres numériques français ne soit pas totalement avérée. La même remarque semble se faire jour pour certains pays de l'Union européenne et du reste du monde. Afin d'appréhender un premier panorama de la disponibilité et des ventes de livres numériques français dans les Territoires d'Outre-Mer et dans l'Union Européenne, des tableaux récapitulatifs sont présentés en annexe (p. 30).

2. QUESTIONS SUR L'EXPORTATION DE LIVRES NUMERIQUES

À l'été 2015, la Commission numérique du Syndicat national de l'édition (SNE) a interrogé le BIEF sur la possibilité de réaliser un état des lieux de la vente du livre français hors Hexagone.

Il a été décidé de s'appuyer sur des entretiens approfondis (voir plus loin) avec des acteurs de la production et de la commercialisation du livre numérique.

Les résultats ci-dessous rappellent différents éléments clés dans l'organisation de la commercialisation du livre numérique et mettent en lumière des difficultés rencontrées par les opérateurs comme :

- les conditions contractuelles avec les revendeurs et leurs implications techniques,
- les questions fiscales,
- la qualité des métadonnées,
- la géolocalisation.

Ces difficultés, dont la plupart des opérateurs ont nettement conscience, relèvent de considérations externes et internes à leur modèle d'organisation. Les opérateurs

interrogés sur les possibilités d'amélioration ont souhaité faire des suggestions qui sont présentées en dernière partie.

Le document présenté ici ne prétend pas à l'exhaustivité. Il permet de lever certaines incertitudes.

On peut ainsi retenir que l'ensemble de l'Union européenne (pays de la zone euro ou hors de cette zone) est couvert par des revendeurs internationaux.

Concernant les DROM/COM¹, la situation est contrastée. Même si la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion sont couvertes par plusieurs revendeurs, on ne peut pour autant affirmer que cela concerne tout le catalogue de livres numériques français existant.

Pour plusieurs régions du monde, les difficultés de sécurisation économique ou de protection des fichiers conduisent à une absence totale ou partielle de disponibilité. C'est le cas par exemple de l'Afrique francophone.

3. METHODOLOGIE & AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Les résultats de cette enquête sont issus de douze entretiens qualitatifs² menés auprès de différents acteurs impliqués dans la vente de livres numériques en dehors du territoire métropolitain.

Ces entretiens avaient pour objectif de chercher à cerner les éventuelles barrières contractuelles ou techniques à une disponibilité mondiale des livres numériques français et les leviers actionnables pour en améliorer la disponibilité.

Ils ont été menés auprès de :

- six revendeurs nationaux et internationaux ;
- quatre diffuseurs/distributeurs, dont deux ayant également le statut d'éditeur³ ;
- une solution en marque blanche pour libraires ;
- une librairie.

¹ Les territoires d'outre-mer s'appellent désormais les DROM-COM (et plus les DOM-TOM). Sont réunis au sein des DROM (Départements-Régions d'Outre-Mer) : la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et Mayotte. Les COM (Collectivités d'Outre-Mer) regroupent : Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, et les Terres australes et antarctiques françaises.

² Les guides d'entretien sont disponibles en annexe.

³ Est qualifié ici d'« éditeur », le responsable de la publication de livres numériques. L'« éditeur » confie la commercialisation des livres numériques à un diffuseur / distributeur qui contracte avec un revendeur.

L'échantillon restreint, comme la confidentialité des informations apportées lors des entretiens, nous ont conduits à préserver l'anonymat des sociétés qui ont participé à cette enquête.

Certaines questions posées n'ont pas obtenu de réponse, ou pas de réponse complète car les interlocuteurs sont naturellement soucieux de confidentialité. Ils sont également en situation d'acquisition de bonnes pratiques sur un marché international en développement.

I. RAPPEL DE CONTEXTE JURIDIQUE ET COMMERCIAL DE LA VENTE DE LIVRES NUMERIQUES HORS DE FRANCE

1. CARACTERISTIQUE D'UN COMMERCE B-TO-B-TO-C

L'accès des internautes aux catalogues des éditeurs n'est, en général, pas direct, mais se fait via un intermédiaire, le « revendeur ». C'est la raison pour laquelle les éditeurs interrogés n'évoquent jamais la demande des utilisateurs finaux, mais celle des « clients » à qui la vente est « ouverte » (en général des libraires). C'est à eux qu'ils délèguent, faute de la connaître, la responsabilité d'évaluer la demande finale locale.

À ce jour, les principaux revendeurs internationaux (Amazon, Google, Kobo, Apple) – qui cumulent la grande majorité des ventes françaises – ne sont pas encore accessibles mondialement. Ils ne le sont que sur certaines parties du globe⁴ :

- Google : 57 pays selon la liste accessible en ligne sur la page française d'assistance technique ; 70 pays sur la page américaine d'assistance ;
- Amazon : accessible sur 59 pays et territoires rattachés (par exemple les Iles Baléares et l'Espagne comptent pour deux territoires), dont 13 « stores » dédiés, selon la page française du site Amazon.
- Apple : un certain nombre d'informations permet de reconstituer la réalité multiple d'accessibilité des livres depuis la plateforme d'Apple.
- Kobo : les informations sur la liste exhaustive de pays couverts ne sont pas publiques.

Google Books et Amazon (contenus Kindle) ne sont pas accessibles en Afrique. iTunes (Apple) est accessible dans de nombreux pays d'Afrique, mais l'offre iBooks s'y réduit le plus souvent à quelques ouvrages du domaine public.

Tous les revendeurs internationaux couvrent, en revanche, l'ensemble de l'Union européenne (zone euro et hors zone euro), la Suisse, les États-Unis et le Canada.

Sur les territoires où les principaux revendeurs sont absents, deux possibilités d'intermédiation sont offertes aux éditeurs français pour proposer leur offre :

- par le biais de revendeurs ou de librairies (qu'elles soient situées en France ou à l'étranger), et offrant un catalogue français : par exemple Feedbooks, Izneo, et des librairies françaises (de la même façon que Feedbooks propose des titres étrangers, il existe des acteurs étrangers proposant des titres français) ;
- par le biais de librairies physiques, en général françaises, implantées localement et disposant sur le territoire concerné d'une offre numérique française.

⁴ Voir annexes 3 et 4.

2. TYPOLOGIE DES CONTRATS AVEC LES REVENDEURS

En ce qui concerne les ventes de livres numériques hors de France, trois types de contrats principaux régissent les relations entre éditeurs français et revendeurs. Ils sont succinctement détaillés ci-dessous, sachant qu'ils relèvent, bien évidemment, de la négociation commerciale entre les parties.

Le contrat d'agence

L'éditeur détermine pour chaque titre un trio territoire/prix/devise. L'agent est le mandataire de l'éditeur et le représente. Il vend les livres numériques à des consommateurs finaux sous son nom, mais pour le bénéfice de l'éditeur et selon les conditions dictées par ce dernier. L'éditeur est considéré comme vendeur et se charge de la collecte et du reversement de la TVA selon les modalités du territoire concerné.

Le contrat de commissionnaire

Le trio territoire/prix/devise est défini par l'éditeur, mais l'intermédiaire-revendeur qui agit pour le compte du commettant est considéré comme vendeur en son nom personnel et se charge donc de la gestion de la TVA pour le compte de l'éditeur.

Le contrat de revendeur

L'éditeur fixe un prix en euros et autorise les conversions par les revendeurs dans les devises appropriées, sur tous les territoires. L'intermédiaire fixe librement le prix de revente au consommateur final et se charge de la gestion de la TVA.

3. LA QUESTION FISCALE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'entrée en vigueur de la directive européenne implique que la vente B to C de livres numériques est imposable dans l'État membre où l'acheteur est établi. La TVA est collectée et reversée dans le pays où se situe l'acheteur.

Au sein de l'Union européenne, le prix affiché au consommateur est un prix TTC, incluant une TVA variable selon le territoire.

Une déclaration trimestrielle de TVA doit être établie par le vendeur, envoyée à un guichet unique qui reverse les sommes collectées à chaque État membre.

Aux États-Unis et au Canada, les prix sont affichés en HT au consommateur par les e-commerçants.

En réalité, la TVA sur le livre est variable, y compris sur le territoire français : elle est de 5,5 % en métropole, mais elle est à un taux préférentiel de 2,1 % en Corse, en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion.

La Polynésie française, bénéficiant d'une autonomie fiscale lui permettant d'établir ses propres dispositions en matière de TVA, applique un taux réduit de 5 %.

4. LA PREDOMINANCE DES METADONNEES (SUR LE CONTRAT)

Les contrats – conclus globalement pour l'ensemble de son catalogue par l'éditeur, avec les diffuseurs-distributeurs et les revendeurs – sont des accords de principe. Ces contrats accordent, en général, l'intégralité des droits de vente pour l'international. Il arrive, en revanche, que les flux de métadonnées renseignant les territoires ouverts à la vente pour chaque livre soient incomplets par rapport aux territoires stipulés dans les contrats.

Le flux informatique final – qui est réellement délivré au revendeur – est celui qui va décider de la distribution d'un contenu sur un territoire. Il doit donc être intégralement renseigné : un oubli de code pays ou de territoire pour les Outre-Mer peut engendrer un refus de vente.

5. ÉTABLIR L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DE L'ACHETEUR

La géolocalisation scrupuleuse de l'acheteur vise désormais deux objectifs primordiaux :

- adresser le bon catalogue (en termes de gestion des droits) ;
- appliquer le bon prix de vente (choisi par l'éditeur sur chaque territoire ou ensemble de territoires) et la TVA appropriée.

Les critères de géolocalisation habituellement utilisés sont :

- l'adresse IP ;
- le code pays de la carte bleue ;
- l'adresse de facturation déclarative.

Il faut qu'au minimum deux de ces trois critères n'entrent pas en conflit pour définir une géolocalisation. Une fois cette géolocalisation adoptée, elle permet la mise à disposition des contenus par l'acteur intermédiaire.

II. LES DIFFICULTES IDENTIFIEES, SYNONYMES DE FREINS A LA DIFFUSION INTERNATIONALE

En s’entretenant avec les acteurs retenus pour cette enquête, on constate que la distribution mondiale des titres numériques français, en progression, peut être freinée par :

- l’absence de revendeurs sur certains territoires ou leurs règles de regroupement territorial ;
- le défaut d’information sur la TVA de destination, et les développements techniques qu’elle implique ;
- les insuffisances techniques des revendeurs face aux nécessités de géolocaliser les clients ;
- une imprécision ou une incohérence dans les flux de métadonnées ;
- la difficulté pour certains éditeurs à obtenir la modalité du contrat d’agence, ou une inadéquation entre le type de contrat adopté par les éditeurs/diffuseurs et les développements techniques nécessaires pour gérer les échanges en multidevise (diffusion/distribution) ;
- le degré de maturité des marchés numériques par zone géographique, la priorisation des marchés en fonction de la rentabilité économique des développements, le calque de l’organisation du livre papier pour certains délais de « disponibilité », les systèmes d’organisation par filiales d’édition ou par zones géographiques de distribution.

1. L’ABSENCE DE REVENDEURS SUR CERTAINS TERRITOIRES

L’absence des revendeurs internationaux sur certains territoires, en particulier l’Afrique francophone, va de pair avec l’absence d’autres revendeurs, ou se double de réticences de la part des éditeurs à « ouvrir d’autres clients », quand ils se manifestent, pour deux raisons essentielles :

- pas de potentiel de ventes ;
- crainte du piratage.

Le marché se développe, peu à peu, en même temps que les usages numériques progressent.

2. LE CAS PARTICULIER DES TERRITOIRES D’OUTRE-MER

Dans les DROM-COM, la présence des revendeurs internationaux n’est pas toujours évidente : en général présents en Martinique, Guadeloupe et à la Réunion, ils peuvent être inaccessibles sur d’autres territoires.

Ils peuvent aussi établir un découpage par zones qui font basculer certains territoires (et les conditions commerciales afférentes) du côté « pays étranger » : c'est le cas, par exemple, d'un revendeur qui rattache la Guyane à sa zone Amérique du Nord, avec des ventes en dollars... (Cela peut obliger l'éditeur français à opter pour le contrat de revendeur s'il veut couvrir la Guyane, ou à devoir gérer des ventes en dollars).

3. LE DEFAUT D'INFORMATION SUR LA TVA DE DESTINATION

Certains éditeurs confessent des difficultés à appréhender l'extrême variabilité des statuts fiscaux du livre numérique selon le territoire (États-Unis et Canada, pays limitrophes de l'Union européenne comme la Serbie, certains territoires des DROM-COM, etc.).

La nécessité d'étudier juridiquement la situation pays par pays et l'investissement que cela représente par rapport au chiffre d'affaires espéré peuvent les conduire à circonscrire les ventes aux territoires fiscalement maîtrisés (en général l'Union européenne, souvent additionnée du Canada et des États-Unis).

Face à l'alternative entre « complexité technique en gestion directe » et « l'obligation de passer par un intermédiaire », le libraire interrogé renonce et préfère restreindre les ventes à la France.

La solution en marque blanche pour les libraires a dû s'adapter, mais signale les possibles incohérences que génère une nouvelle gestion de prix hors taxes variables tout au long de la chaîne de facturation... en l'absence des développements techniques ad hoc des diffuseurs/distributeurs.

4. LES INSUFFISANCES TECHNIQUES DES REVENEURS FACE AUX NECESSITES DE GEOLOCALISER

Les systèmes de géolocalisation des grands revendeurs ne sont pas remis en question par les éditeurs, mais ils sont... surveillés !

Il en va différemment des acteurs techniquement plus fragiles (libraires ou revendeurs locaux sur certains territoires), qui n'offrent pas toujours les garanties techniques nécessaires, en particulier sur les territoires où les grands revendeurs sont précisément absents. En l'absence d'une parfaite maîtrise de la localisation (certains éditeurs soumettent des « questionnaires techniques » aux candidats revendeurs), garante de la gestion des droits, mais aussi de l'application d'un prix défini et du taux correct de TVA, l'éditeur n'accorde pas le raccordement à ses contenus.

Le libraire interrogé ne semble pas tant souffrir de la difficulté à géolocaliser la provenance de l'acheteur que des conséquences : gérer des prix et des TVA variables.

C'est cette complexité qui l'effraie, car elle suppose des investissements techniques sans retour sur investissement ou le coût d'un intermédiaire venant diminuer la marge.

5. UNE IMPRECISION OU UNE INCOHERENCE DANS LES FLUX DE METADONNEES

La **précision des métadonnées** pour acheminer les contenus, a fortiori dans le cadre du contrat d'agence / commissionnaire où toutes les données doivent être précisées par l'éditeur ou son mandataire, territoire par territoire, est d'une **importance fondamentale**.

Les revendeurs (de grande ou petite taille) s'accordent à reconnaître différents types de problèmes :

- **Imprecision sur des territoires** : les champs territoires – exprimés à l'aide des codes des noms de pays de la norme ISO 3166 – renseignés dans les fiches de métadonnées de chaque titre, laissés vides sans justification (par exemple : un pays d'Europe semble oublié, quelques territoires des DROM-COM sont renseignés mais pas tous, etc.).
Dans la mesure où le contrat global diffère de la réalité qui leur parvient sur un titre, les revendeurs ne peuvent pas toujours interpréter s'il s'agit d'un oubli ou d'un choix volontaire, motivé par les droits non détenus, une politique commerciale, etc. Certains revendeurs déclarent effectuer des audits et retourner des recommandations à des éditeurs pour pointer les territoires qui semblent systématiquement « oubliés ».
- **Écart trop important entre le contrat par défaut (« monde ») et la liste effective et réelle de territoires** reçue par le revendeur dans la fiche des métadonnées : cet écart génère d'emblée une incompréhension et de la confusion sur ce qui fait foi pour activer la distribution sur les territoires.
- **Mauvaise maîtrise des codes exprimés en format ONIX** : erreurs résultant d'une maîtrise parfois encore imparfaite du format ONIX servant à transporter les métadonnées des ouvrages entre l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre.
- Manque de métadonnées concernant des **catégorisations**, qui peut conduire à l'absence du titre dans le store : c'est le cas, par exemple, d'un revendeur qui demande à remplir la donnée « tranche d'âge » pour mettre en vente les livres jeunesse.

L'« assistance » prévue par les revendeurs permet de remédier en général aux problèmes, mais il faut souligner que la chaîne des intermédiaires crée deux difficultés :

- l'erreur peut survenir sur le maillon suivant, au niveau de l'e-distributeur, en particulier s'il n'est pas intégré à l'éditeur ;

- en raison de la multiplication des intermédiaires, le revendeur n'a souvent aucun accès direct à l'éditeur. Le circuit de remontée des anomalies est donc lent.

6. LA DIFFICULTE A GERER UNE MULTIPLICITE DE DEVISES

L'adoption d'un contrat d'agence ou de commissionnaire suppose la gestion des devises en direct : établissement des prix dans la devise, gestion des prix en devises dans la base article du diffuseur, gestion des prix en devises dans la base de facturation du distributeur. Il revient alors à l'éditeur d'acquérir les outils, ou d'effectuer les développements techniques lui permettant de réaliser le suivi et la gestion de ces paramètres.

7. UNE MATURITE NUMERIQUE EN COURS D'EVOLUTION

La nécessité d'acquérir de bonnes compétences sur le marché français (avant de développer les ventes au-delà des frontières de l'Europe) et la difficulté à évaluer les potentiels de vente sur certains territoires conduisent les acteurs du marché à ouvrir progressivement les ventes à l'export.

Sans surprise, une présence active ou de longue date des éditeurs papier sur les principaux marchés internationaux est un atout dans le développement de leurs compétences de ventes de livres numériques à l'export.

Enfin, sur un marché dont le chiffre d'affaires est largement dominé par le livre, les acteurs (hors revendeurs internationaux) jugent qu'il n'est pas pertinent, ou trop coûteux, et impossible à gérer, de faire relever l'édition numérique de logiques propres qui imposent des développements techniques et organisationnels. L'économie de l'édition numérique s'insère donc en majorité dans les processus du papier, comme une dérivation parallèle.

C'est ainsi que les droits numériques au Canada ou en Suisse peuvent, chez certains groupes d'édition, être gérés par des filiales, avec les droits papier. Ce qui impose aux revendeurs de négocier avec l'éditeur français, mais aussi avec l'éditeur canadien ou suisse s'ils veulent revendre les contenus numériques sur ces territoires. On imagine alors la difficulté pour un libraire qui doit en théorie s'approvisionner auprès de deux canaux différents pour servir les commandes internationales d'un même titre français... Sur ce dernier point (et sur d'autres), certains revendeurs sont unanimes : le calque de la logique du papier n'est pas pertinent et freine les processus de diffusion.

III. LES LEVIERS D'AMELIORATION IDENTIFIES

Les acteurs interrogés dans le cadre de cette enquête ont identifié et suggéré plusieurs types de leviers pour améliorer la disponibilité des livres numériques français à l'export.

1. DEVELOPPEMENT DU MARCHE

Leviers cités par les éditeurs

- Augmentation de la demande ! (pas encore de marchés sur certains territoires).
- Développement d'un marché numérique global en défendant la non-segmentation (formats ouverts, interopérabilité).
- Création d'un observatoire, voire d'un portail de la francophonie en Afrique.
- Accompagnement en garantie de paiement sur les pays à risques.
- Outil d'évaluation des marchés francophones à l'international.

Leviers cités par les revendeurs

- Création de l'offre ! Ouverture contractuelle des territoires.

Leviers cités par le libraire

- Ouverture des territoires et simplification de la gestion des droits.
- Numérisation des catalogues (pas de choix systématique possible à la vente entre papier et numérique).

2. NEGOCIATIONS CONTRACTUELLES (TERRITOIRES, PRIX)

Leviers cités par les éditeurs

- Rester maître du prix de vente via l'extension du modèle de contrat d'agence.
- **Formuler des recommandations collectives sur un traitement unifié des DROM-COM et les soumettre aux revendeurs.**

Leviers cités par les revendeurs

- Utiliser les outils d'aide à l'internationalisation proposés par les revendeurs (conversion automatique).
- Regrouper les territoires francophones chez le même interlocuteur.

3. DEVELOPPEMENTS TECHNIQUES

Leviers cités par les éditeurs

- Développements techniques à poursuivre chez les diffuseurs/distributeurs, qui doivent prendre en compte l'économie du papier (multidevises, multitaxes).
- Développement technique chez certains revendeurs (capacité à géolocaliser, à se doter des bonnes interfaces de paiement ou à gérer les devises et le multitaxe). À mutualiser chez les libraires.

Leviers cités par les revendeurs

- Améliorer la précision des métadonnées et mieux maîtriser Onix.
- Montée en puissance des prestataires intermédiaires.

4. GESTION DE LA TVA

Leviers cités par les éditeurs

- Disposer d'une cartographie actualisée de la fiscalité internationale sur le livre numérique (taux et règles de déclaration).

Leviers cités par les revendeurs

- Unifier la TVA papier/numérique sur l'Europe.

CONCLUSION

Cette enquête dresse un panorama qui relativise les inquiétudes formulées sur la disponibilité des ouvrages numériques français.

Plusieurs acteurs expriment toutefois leur souhait d'une levée des freins encore existants et travaillent à la résolution des difficultés et aux développements techniques qui permettront de faciliter la mise sur le marché des livres numériques français.

Cette enquête apporte un éclairage sur les pratiques en cours dans la profession et devrait nourrir la réflexion de l'interprofession pour la mise en place de *process* et de partage d'expériences pour optimiser la disponibilité du livre numérique français.

Une première synthèse de cette enquête a été exposée lors des Assises du livre numérique organisées par le SNE le 13 novembre 2015.

À l'issue de cette présentation, un sondage en ligne⁵ réalisé par le SNE a mis en évidence l'utilité de mettre à disposition des éditeurs et des libraires un guide sur le **e-commerce international** de livres numériques, comportant les volets suivants :

- rappel sur la TVA de destination et **cartographie** régulièrement actualisée de la fiscalité internationale ;
- règles de commerce international concernant chacun des territoires des DROM-COM ;
- critères de **géolocalisation** et implication sur les **interfaces de paiement** ;
- **devises supportées** par les différents revendeurs selon les territoires ;
- **typologie des contrats** avec les revendeurs et implications techniques ;
- **recommandations** concernant les codes **Onix** pour la gestion des métadonnées ;
- les conditions générales de vente et le droit du consommateur ;
- etc...

⁵ Sondage ouvert du 13 novembre au 03 décembre 2015 : « de quel outil auriez-vous besoin pour développer vos ventes de livres numériques dans les Outre-Mer et à l'international ? ». Résultats : 84 votants dont 46 pour un *guide de l'export numérique* ; 18 pour un *atelier métadonnées* ; 16 pour une *cartographie des taux de TVA* ; et 8 pour une *FAQ DOM-TOM*.

ANNEXES

1. Guide d'entretien – Éditeur / e-Diffuseur / e-Distributeur
2. Guide d'entretien – Revendeur
- 3 & 4. Territoires de couverture déclarés par Amazon (Kindle) et Google Play
5. Tableaux de disponibilité et ventes de livres numériques français dans l'Union Européenne et les Territoires d'Outre-Mer

1. GUIDE D'ENTRETIEN – COTE EDITEUR / E-DIFFUSEUR / E-DISTRIBUTEUR

Territoires autorisés par le contrat d'auteur

Disposez-vous des droits d'exploitation pour l'ensemble des territoires pour l'intégralité de votre catalogue ?

- Si non,
 - quels sont les types d'ouvrages concernés par ces restrictions (par exemple les ouvrages traduits, ou illustrés ou autre) ?
 - quelle part de votre catalogue représentent-ils (estimation) ?

Politique d'export

Dans quels territoires votre catalogue de livres numériques est-il diffusé ? (Si possible fournir un tableau avec deux entrées : zone géographique, revendeur)

Comment cette liste de territoires est-elle établie ?

- Êtes-vous en relation avec le service export de votre société ?

Que représente l'export dans votre chiffre d'affaires numérique ?

- Quels pays représentent la part la plus importante ?

Avez-vous le projet d'étendre la liste des territoires couverts ?

- Pensez-vous que les ventes dans les DROM-COM et à l'étranger représentent un potentiel de développement significatif ?
- Avez-vous des priorités établies en matière d'export de livres numériques ?

Relations avec les revendeurs

Des restrictions territoriales existent-elles dans vos contrats avec les revendeurs ?

- Si oui, quelle en est la cause ?
 - Les conditions contractuelles revendiquées par le revendeur pour ces territoires (application d'un contrat revendeur et non de commissionnaire) ;
 - L'incapacité du revendeur à présenter convenablement l'offre et à offrir un service client suffisamment bon dans les territoires concernés ;
 - La décision de commencer par travailler sur un territoire délimité et d'étendre à d'autres territoires ultérieurement ;
 - Autre raison...

Les revendeurs avec lesquels vous contractez vous remontent-ils les informations concernant le pays d'achat des ventes comptabilisées ?

Contrôle e-distributeur

Comment gérez-vous la disponibilité et le contrôle des catalogues selon les modèles contractuels, les territoires, les devises renseignés par le diffuseur ?

2. GUIDE D'ENTRETIEN – COTE REVENDEUR

La personne interviewée est REVENDEUR, LIBRAIRE, ou fournisseur de SOLUTION DE VENTE POUR LIBRAIRES en marque blanche.

Territoires couverts

1. Dans quels territoires votre offre de livres numériques est-elle présente ?
Comment cette liste de territoires est-elle établie ?
Si ce n'est pas déjà le cas, avez-vous le projet de vous étendre Outre-Mer et à l'international ?
2. Avez-vous des priorités établies en ce qui concerne la vente de livres numériques en langue française à l'international ?

Politique d'export

3. Y a-t-il des territoires que vous souhaitez desservir et pour lesquels vous ne disposez pas de l'autorisation des éditeurs/diffuseurs ?
Lesquels ? Pourquoi à votre avis ?
4. Y a-t-il des territoires dans lesquels vous êtes autorisés à diffuser, mais que vous ne servez pas ?
Lesquels ? Pourquoi : raisons techniques, financières/commerciales, fiscales, autres...

Géolocalisation des clients

5. Comment établissez-vous la localisation de vos clients ?
6. Quels problèmes, le cas échéant, rencontrez-vous pour établir leur localisation ?
Lorsqu'un client ne peut acquérir un ouvrage sur votre plateforme du fait de sa localisation, comment en est-il informé ?
7. Avez-vous connaissance de problèmes rencontrés par des clients basés Outre-Mer ou à l'étranger empêchés d'acheter des livres numériques via votre plateforme ?
Si oui :
De quels problèmes vous font part les clients ?
Les causes de ces problèmes sont-elles identifiées ?
Ces problèmes sont-ils en passe d'être résolus ?
De quoi dépendrait à votre avis la résolution de ces problèmes ?
8. Quelles solutions, le cas échéant, avez-vous déjà mis en place pour régler des problèmes de géolocalisation rencontrés ?
9. Avez-vous des attentes particulières en termes de solutions vis-à-vis d'autres acteurs de la chaîne du livre ou des pouvoirs publics ?

3. PAYS OU LA VENTE D'APPAREILS KINDLE ET FIRE ET DE LIVRES EST AUTORISÉE SUR AMAZON

Le paragraphe suivant provient du site d'Amazon, sur la page Où acheter des appareils Kindle et Fire ainsi que le contenu Kindle.

En savoir plus sur l'achat des tablettes Fire, des liseuses Kindle et du contenu Kindle, incluant les livres Kindle, les magazines et les journaux, dans votre pays de résidence.

Les offres spéciales pour les appareils ne sont disponibles que pour les clients résidant aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en France, en Italie ou en Espagne. Pour plus d'informations à propos des offres spéciales, consultez la page : Les offres spéciales sur votre Fire ou sur votre Kindle.

Pour consulter la liste des magasins qui vendent les tablettes Fire et les Kindle, rendez-vous sur : Acheter le Kindle en magasin

Si votre pays ne figure pas dans la liste ci-dessous, cliquez sur l'un des liens suivants :

- Kindle (7^{ème} génération)
- Kindle Paperwhite 3G (7^{ème} génération)
- Kindle Paperwhite (7^{ème} génération)

Le Kindle Voyage n'est pas pour le moment disponible pour les livraisons à l'internationale depuis Amazon.com.

V. Andorre

Si vous vivez en Andorre, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.com. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.es ou Amazon.com.

VI. Australie

Si vous vivez en Australie, vous pouvez acheter les appareils depuis Amazon.com ou dans certains magasins situés en Australie. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.au ou Amazon.com.

VII. Autriche

Si vous vivez en Autriche, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.de. Vous pouvez également les acheter dans certains magasins en Autriche. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.de ou Amazon.com.

VIII. Belgique

Si vous vivez en Belgique, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.com. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.fr ou Amazon.com.

IX. Bulgarie

Si vous vivez en Bulgarie, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

X. Brésil

Si vous vivez au Brésil, vous pouvez acheter les appareils depuis Amazon.com.br ou dans certains magasins situés au Brésil. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.br ou Amazon.com.

XI. Canada

Si vous vivez au Canada, vous pouvez acheter les appareils depuis Amazon.ca. Vous pouvez également acheter les appareils Kindle dans une sélection de magasins situés au Canada. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.ca ou Amazon.com.

XII. Îles Canaries

Si vous vivez dans les Îles Canaries, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.es ou Amazon.com.

XIII. Campione d'Italia

Si vous vivez en Campione d'Italia, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.it. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.it ou Amazon.com.

XIV. Ceuta

Si vous vivez en Ceuta, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.es ou Amazon.com.

XV. Chine

Si vous vivez en Chine, vous pouvez acheter certaines liseuses Kindle et tablettes Fire depuis Amazon.cn ou dans certains magasins situés en Chine. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.cn

XVI. Colombie

Si vous vivez en Colombie, vous pouvez acheter les liseuses Kindle dans certains magasins situés en Colombie. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.mx ou Amazon.com.

XVII. Croatie

Si vous vivez en Croatie, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XVIII. Chypre

Si vous vivez en Chypre, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XIX. République tchèque

Si vous vivez en République tchèque, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XX. Danemark

Si vous vivez au Danemark, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XXI. Estonie

Si vous vivez en Estonie, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XXII. Finlande

Si vous vivez en Finlande, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XXIII. France

Si vous vivez en France, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.fr. Vous pouvez également acheter certains modèles de Kindle et de Fire dans certains magasins en France. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.fr ou Amazon.com.

XXIV. *Allemagne*

Si vous vivez en Allemagne, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.de. Vous pouvez également acheter certains modèles de Kindle et de Fire dans certains magasins en Allemagne. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.de ou Amazon.com.

XXV. *Gibraltar*

Si vous vivez à Gibraltar, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.co.uk. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.co.uk ou Amazon.com.

XXVI. *Grèce*

Si vous vivez en Grèce, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XXVII. *Guernesey*

Si vous vivez en Guernesey, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XXVIII. *Hong Kong*

Si vous vivez à Hong Kong, vous pouvez acheter les appareils depuis Amazon.com. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.cn ou Amazon.com.

XXIX. *Hongrie*

Si vous vivez en Hongrie, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XXX. *Inde*

Si vous vivez en Inde, vous pouvez acheter les liseuses Kindle depuis Amazon.in ou dans certains magasins situés en Inde. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.fr ou Amazon.com.

XXXI. *Ile de Man*

Si vous vivez en Ile de Man, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.co.uk. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XXXII. *Lac de Lugano*

Si vous vivez au Lac de Lugano, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.it. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.it ou Amazon.com.

XXXIII. *Italie*

Si vous vivez en Italie, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.it. Vous pouvez également acheter certains modèles de Kindle et de Fire dans certains magasins en Italie. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.it ou Amazon.com.

XXXIV. *Japon*

Si vous vivez au Japon, vous pouvez acheter les appareils Kindle et Fire depuis Amazon.co.jp ou dans certains magasins situés au Japon. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.co.jp ou Amazon.com.

XXXV. *Jersey*

Si vous vivez en Jersey, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XXXVI. Lettonie

Si vous vivez en Lettonie, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XXXVII. Liechtenstein

Si vous vivez au Liechtenstein, vous pouvez acheter les tablettes Fire depuis Amazon.de. Vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.es, Amazon.it, or Amazon.co.uk. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.de ou Amazon.com.

XXXVIII. Lituanie

Si vous vivez en Lituanie, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XXXIX. Luxembourg

Si vous vivez au Luxembourg, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.de. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.de, Amazon.fr, ou Amazon.com.

XL. Macao

Si vous vivez à Macao, vous pouvez acheter les liseuses Kindle et les tablettes Fire depuis Amazon.com. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.cn ou Amazon.com.

XLI. Malte

Si vous vivez à Malte, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XLII. Melilla

Si vous vivez à Melilla, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.es ou Amazon.com.

XLIII. Mexique

Si vous vivez au Mexique, vous pouvez acheter certaines liseuses Kindle depuis Amazon.com.mx et dans certains magasins situés au Mexique. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.mx ou Amazon.com.

XLIV. Monaco

Si vous vivez à Monaco, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.fr. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.fr ou Amazon.com.

XLV. Pays-Bas

Si vous vivez dans les Pays-Bas, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.nl, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et dans certains magasins situés dans les Pays-Bas. Vous pouvez acheter une tablette Fire depuis Amazon.com. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XLVI. Nouvelle-Zélande

Si vous vivez en Nouvelle-Zélande, vous pouvez acheter des liseuses Kindle et des tablettes Fire depuis Amazon.com ou dans certains magasins situés en Nouvelle-Zélande. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.au ou Amazon.com.

XLVII. Norvège

Si vous vivez en Norvège, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XLVIII. Pologne

Si vous vivez en Pologne, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

XLIX. Portugal

Si vous vivez au Portugal, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.com. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

L. Irlande

Si vous vivez en République d'Irlande, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.co.uk ou depuis certains magasins situés en Irlande. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.co.uk ou Amazon.com.

LI. Roumanie

Si vous vivez en Roumanie, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

LII. Saint-Marin

Si vous vivez à Saint-Marin, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

LIII. Slovaquie

Si vous vivez en Slovaquie, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

LIV. Slovénie

Si vous vivez en Slovénie, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

LV. Afrique du Sud

Si vous vivez en Afrique du Sud, vous pouvez acheter des liseuses Kindle et des tablettes Fire depuis Amazon.com ou dans certains magasins situés en Afrique du Sud. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

LVI. Espagne

Si vous vivez en Espagne, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.es ou depuis certains magasins situés en Espagne. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.es ou Amazon.com.

LVII. Îles Baléares espagnoles

Si vous vivez dans les Îles Baléares Espagnoles, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.es ou depuis certains magasins situés en Espagne. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.es ou Amazon.com.

LVIII. Suède

Si vous vivez en Suède, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.com, Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

LIX. Suisse

Si vous vivez en Suisse, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.de. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it ou Amazon.com.

LX. Taïwan

Si vous vivez au Liechtenstein, vous pouvez acheter les appareils depuis Amazon.com. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.cn ou Amazon.com.

LXI. Thaïlande

Si vous vivez en Thaïlande, vous pouvez acheter les appareils depuis Amazon.com. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.cn ou Amazon.com.

LXII. Royaume-Uni et les Îles Anglo-Normandes

Si vous vivez au Royaume-Unis ou dans les Îles Anglo-Normandes, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.co.uk ou dans certains magasins situés au Royaume-Unis. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.co.uk ou Amazon.com.

LXIII. États-Unis

Si vous vivez aux États-Unis, vous pouvez acheter des liseuses Kindle et des tablettes Fire depuis Amazon.com ou dans certains magasins situés aux États-Unis. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.com.

LXIV. Cité du Vatican

Si vous vivez dans la Cité du Vatican, vous pouvez acheter des liseuses Kindle depuis Amazon.co.uk, Amazon.de, Amazon.fr, Amazon.it, ou Amazon.es et des tablettes Fire depuis Amazon.it. Le contenu Kindle peut être acheté depuis Amazon.it ou Amazon.com.

4. PAYS OU LA VENTE DE LIVRES EST AUTORISÉE SUR GOOGLE PLAY

Le paragraphe suivant provient de la page française d'assistance technique de Google Play.

Nous nous efforçons d'étendre l'utilisation de Google Play Livres à d'autres pays. Si un pays ne figure pas dans la liste des pays où la vente est autorisée, ci-dessous, n'hésitez pas à revenir consulter cette liste ultérieurement. En effet, nous sommes susceptibles de la modifier.

Les colonnes sont libellées comme suit :

- **Inscriptions** : les nouveaux partenaires peuvent s'inscrire dans ces pays.
- **Achats** : les clients peuvent acheter des livres sur Google Play dans ces pays.
- **Paiements** : le versement des paiements peut être effectué sur les comptes bancaires des partenaires établis dans ces pays.
 - Dans les pays pour lesquels la colonne "Paiements" contient le signe ★, les paiements sont effectués par [virement électronique](#) en dollars des États--Unis.
 - Dans le cas des profils de paiement brésiliens récemment créés, les paiements seront effectués en réaux brésiliens. Cependant, les virements électroniques en dollars des États--Unis peuvent encore être utilisés pour certains profils plus anciens.

Pays	Code de pays	Inscriptions	Achats	Paiements
Afrique du Sud	ZA	✓	✓	✗
Allemagne	DE	✓	✓	✓
Argentine	AR	✗	✓	★
Australie	AU	✓	✓	✓
Autriche	AT	✓	✓	✓
Belgique	BE	✓	✓	✓
Bolivie	BO	✗	✓	✗
Brésil	BR	✗	✓	✓ (★)
Canada	CA	✓	✓	✓
Chili	CL	✗	✓	★
Colombie	CO	✗	✓	★
Corée du Sud	KR	✓	✓	✓
Costa Rica	CR	✗	✓	✗
Danemark	DK	✓	✓	✓
Espagne	ES	✓	✓	✓




Pays	Code de pays	Inscriptions	Achats	Paiements
Finlande	FI	✓	✓	✓
France	FR	✓	✓	✓
Grèce	GR	x	✓	✓
Guatemala	GT	x	✓	x
Honduras	HN	x	✓	x
Hongrie	HU	✓	✓	✓
Hong Kong	HK	✓	✓	✓
Inde	IN	✓	✓	★
Indonésie	ID	✓	✓	★
Irlande	IE	✓	✓	✓
Italie	IT	✓	✓	✓
Japon	JP	✓	✓	✓
Luxembourg	LU	x	✓	✓
Malaisie	MY	✓	✓	★
Mexique	MX	✓	✓	✓
Nicaragua	NI	x	✓	x
Norvège	NO	✓	✓	✓
Nouvelle-Zélande	NZ	✓	✓	✓
Panama	PA	x	✓	x
Paraguay	PY	x	✓	x
Pays-Bas	NL	✓	✓	✓
Philippines	PH	✓	✓	★
Pologne	PL	✓	✓	✓

Pays	Code de pays	Inscriptions	Achats	Paiements
Portugal	PT	✓	✓	✓
Pérou	PE	x	✓	x
Roumanie	RO	✓	✓	✓
Royaume-Uni	GB	✓	✓	✓
Russie	RU	x	✓	★
République dominicaine	DO	x	✓	x
République tchèque	CZ	✓	✓	✓
Salvador	SV	x	✓	x
Singapour	SG	✓	✓	✓
Suisse	CH	✓	✓	✓
Taiwan	TW	✓	✓	★
Thaïlande	TH	✓	✓	★
Turquie	TR	✓	✓	✓
Ukraine	UA	x	✓	★
Uruguay	UY	x	✓	x
Venezuela	VE	x	✓	x
Viêt-Nam	VN	✓	✓	★
Équateur	EC	x	✓	x
États-Unis	US	✓	✓	✓

5. TABLEAUX DE DISPONIBILITE ET VENTES DE LIVRES NUMERIQUES FRANÇAIS DANS L'UNION EUROPEENNE ET LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

UNION EUROPEENNE

Pays ouverts à la vente de livres numériques français – déclarations revendeurs

Ensemble des revendeurs 
 Partie des revendeurs 
 Aucun revendeur 

Union Européenne – zone euro	Plateforme de vente en ligne	Solution marque blanche - librairies physiques françaises
Allemagne		
Autriche		
Belgique		
Chypre		
Espagne		
Estonie		
Finlande		
France		
Grèce		
Irlande		
Italie		
Lettonie		
Lituanie		
Luxembourg		
Malte		
Pays-Bas		
Portugal		
Slovaquie		
Slovénie		
Union européenne – hors zone euro		
Royaume-Uni		
Suède		
Danemark		
Pologne		
République tchèque		
Hongrie		
Croatie		
Roumanie		
Bulgarie		
Hors UE – pays francophones		
Suisse		
Canada		

Répondants : 6 revendeurs nationaux et internationaux ; une solution en marque blanche et une librairie.
 Source : entretiens qualitatifs réalisés pour l'enquête "Exportation de livres numériques français", BIEF 2016.

*Pays ouverts à la vente de livres numériques français et ventes réalisées –
déclarations éditeurs*

Ensemble des éditeurs
 Partie des éditeurs
 Aucun éditeur




Union Européenne –zone euro	Catalogues ouverts à la vente de livres numériques français par pays	Ventes effectives (Comptabilisation d'au moins une vente réalisée en 2014-2015)
Allemagne		
Autriche		
Belgique		
Chypre		
Espagne		
Estonie		
Finlande		
France		
Grèce		
Irlande		
Italie		
Lettonie		
Lituanie		
Luxembourg		
Malte		
Pays-Bas		
Portugal		
Slovaquie		
Slovénie		
Union européenne – hors zone euro		
Royaume-Uni		
Suède		
Danemark		
Pologne		
République tchèque		
Hongrie		
Croatie		
Roumanie		
Bulgarie		
Hors UE – pays francophones		
Suisse		
Canada		
















Répondants : 2 éditeurs, 3 diffuseur-distributeurs.
 Source : entretiens qualitatifs réalisés pour l'enquête "Exportation de livres numériques français", BIEF 2016.

Répondants : groupes et maisons d'édition représentant 61% du marché.
 Source : enquête SNE, février 2016.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Pays ouverts à la vente de livres numériques français – déclarations revendeurs

Ensemble des revendeurs 
 Partie des revendeurs 
 Aucun revendeur 

Départements et régions d'Outre-Mer (DOM, DROM)	Plateforme de vente en ligne	Solution marque blanche - librairies physiques françaises
Guadeloupe		
Martinique		
Guyane		
La Réunion		
Mayotte		
Collectivités d'Outre-Mer (TOM, COM)		
Polynésie française		N/A
Saint-Pierre-et-Miquelon		N/A
Wallis-et-Futuna		N/A
Saint-Martin		N/A
Saint-Barthélemy		N/A

Répondants : 6 revendeurs nationaux et internationaux ; une solution en marque blanche et une librairie.
 Source : entretiens qualitatifs réalisés pour l'enquête "Exportation de livres numériques français", BIEF 2016.

*Pays ouverts à la vente de livres numériques français et ventes réalisées –
déclarations éditeurs*

Ensemble des éditeurs
 Partie des éditeurs
 Aucun éditeur

Départements et régions d'Outre-Mer (DOM, DROM)	Catalogues ouverts à la vente de livres numériques français par pays	Ventes effectives (Comptabilisation d'au moins une vente réalisée en 2014-2015)
Guadeloupe		
Martinique		
Guyane		
La Réunion		
Mayotte		
Collectivités d'Outre-Mer (TOM, COM)		
Polynésie française		
Saint-Pierre-et-Miquelon		
Wallis-et-Futuna		
Saint-Martin		
Saint-Barthélemy		

Répondants : 2 éditeurs, 3 diffuseur-distributeurs. Répondants : groupes et maisons d'édition représentant 61% du marché.

Source : entretiens qualitatifs réalisés pour l'enquête "Exportation de livres numériques français", BIEF 2016. Source : enquête SNE, février 2016.
Remarque : certaines ventes réalisées dans les DROM-COM sont renseignées comme des ventes « France » par des revendeurs sans que l'éditeur puisse les identifier